

période. Naturellement, si l'on n'a pas besoin de tout ce crédit on ne l'emploiera pas.

La motion est adoptée.

FÊTE DE L'ASCENSION.—AJOURNEMENT.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose :

Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à vendredi prochain, à une heure et demie de l'après-midi.

La motion est adoptée.

TROUBLES DU NORD-OUEST.

M. CARON : Je désire lire un télégramme important que j'ai reçu ce matin vers cinq heures, du major général Middleton annonçant des nouvelles qui, je le sais, seront accueillies avec plaisir par la Chambre et le pays.

Batoche, 11 mai, via Clarke's Crossing, 12.

Je viens de faire une attaque générale et j'ai emporté tout l'établissement. Les troupes se sont comportées d'une manière splendide. Les insurgés sont en fuite. J'ai le regret d'annoncer que nous n'avons pu prendre Riel.

Pendant que j'étais à faire une reconnaissance ce matin, M. Ashley, l'un des prisonniers, galopa vers nous, portant à la main un drapeau blanc. Il me remit une lettre de Riel ainsi conçue : "Si vous massacrez nos familles je massacrerai les prisonniers." Je lui fis répondre qu'il n'avait qu'à placer les femmes et les enfants dans un endroit quelconque et à m'indiquer cet endroit, et que pas un seul coup de feu ne serait tiré sur eux.

Je regagnai alors le camp et donnai l'ordre d'avancer à mon avant-garde, qui eut à subir un feu bien nourri. Je continuai de m'avancer jusqu'à ce que j'eusse trouvé une occasion favorable pour faire avancer toutes les troupes.

Sous la conduite splendide du colonel Straubenzie et de leurs officiers les soldats ont répondu magnifiquement à l'appel et ont forcé l'ennemi à évacuer ses tranchées. Une fois cela fait, ils se sont frayé un chemin dans la plaine et se sont emparés des maisons.

Nous sommes maintenant maîtres de la place et la plus grande partie de l'armée va hiverner ici.

Dans le plus fort de l'action, M. Ashley revint avec un autre message de Riel conçu comme suit :

"Général, votre prompt réponse à ma lettre prouve que j'ai eu raison de vous signaler la cause de l'humanité. Nous allons ré unir nos familles dans un même endroit et, dès que ce sera fait, nous vous en préviendrons.

Votre, etc,

LOUIS DAVID RIEL.

Sur l'enveloppe Riel avait écrit les mots suivants : "Je n'aime pas la guerre; mais si vous ne retirez pas et que vous nous refusiez une entrevue, la question restera la même concernant les prisonniers."

Je crains que nos pertes ne soient considérables, pas autant toutefois qu'on aurait pu s'y attendre; à l'heure qu'il est, elles sont de cinq morts et dix blessés.

Tués.—Capitaine John French, commandant des éclaireurs; lieutenant Fitch, du 10^e grenadiers; capitaine Brown, des éclaireurs de Boulton; M. M. Kippen, des arpenteurs-éclaireurs; soldat Wheeler, du 90^e bataillon.

Blessés.—Lieutenant Garden, des arpenteurs-éclaireurs; lieutenant Laidlaw du 10^e grenadiers; major Dawson, 10^e grenadiers (légèrement); sergent-major Watson, 90^e, (légèrement à la cheville du pied; sergent James 90^e, (à la main); soldat Young, du 90^e, (à la cuisse); soldat W. Cook, du 10^e grenadiers, (au bras); clairon Gaughan, du 10^e grenadiers, (à la main); soldat Barber, (légèrement à la tête); soldat J. W. Quigley, (au bras); soldat James Marshall, du 10^e grenadiers, (au bras de la jambe); soldat W. Wilson, du 10^e grenadiers, (dans le dos); caporal Barton, du bataillon Midland, (à la cuisse et dans l'aîne, grièvement); caporal Halliwell, du bataillon Midland, (à l'épaule).

Ce sont les seuls cas que je connaisse pour le présent.

"Les prisonniers ont tous été délivrés et sont sains et saufs dans mon camp. Parmi eux se trouve Johnson, un blanc qui était le secrétaire de Riel, mais qui est devenu furieux et quelque peu dangereux."

Je lirai aussi un autre télégramme que j'ai reçu peu de temps après, et qui donne des renseignements au sujet du Northcote :

Le steamer Northcote et un autre montent la rivière, ayant à leur bord la compagnie "C" de l'école d'infanterie, et quelques constables, et vont couper la retraite aux rebelles. On croit que les pertes des rebelles sont très fortes, mais on ne les connaît pas encore. Le rebelle blessé que l'on a amené au camp est Ambroise Jobin, membre du conseil de Riel.

AMENDEMENTS AUX ACTES DU SERVICE CIVIL.

M. CHAPLEAU : Je propose que les amendements faits par le Sénat au bill (n° 31) amendement et refondant les actes

du service civil de 1882, 1883 et 1884, soient lus pour la première fois.

L'amendement comporte simplement qu'un candidat, après avoir subi son examen, aura le droit, en payant un certain honoraire, d'obtenir une copie du programme de cet examen.

M. MILLS : A quelles conditions ? Quel est l'honoraire ?

M. CHAPLEAU : L'honoraire sera fixé par arrêté du conseil.

M. MITCHELL : Je n'ai aucune objection à ce que ce bill passe sans les formalités ordinaires, mais je crois que les règles de la Chambre exigent que les bills amendés au Sénat restent sur le bureau de la Chambre une journée ou deux. L'an dernier le chef distingué de l'opposition a, au sujet d'un bill dans lequel j'étais intéressé, fait remarquer qu'il convenait de suivre la règle des deux jours. La remarque était opportune, et je crois que nous ferions mieux de suivre cette règle à l'avenir.

M. CHAPLEAU : J'ai été informé par l'honorable monsieur qui était chargé du bill au Sénat que l'amendement était de peu d'importance, sans quoi je n'aurais pas demandé que l'on procédât maintenant à la première lecture.

M. MITCHELL : Je n'objecte pas à ce que le bill passe aujourd'hui, seulement j'ai cru qu'il serait bien de suivre la règle, afin d'éviter des difficultés à l'avenir.

M. MILLS : Au lieu de laisser fixer l'honoraire par arrêté du conseil, cette Chambre ferait bien de le fixer elle-même. Nous nous dessaisissons constamment de nos fonctions législatives, et les transférons au gouverneur en conseil, et je crois que nous ne devrions pas suivre cette coutume.

M. MULOCK : A quoi sert-il de permettre aux candidats d'obtenir une copie du programme de leur examen ?

M. CHAPLEAU : On a fait remarquer que les candidats qui se plaignent du résultat de leur examen pourraient aimer à avoir une copie du programme de cet examen, et qu'on devrait leur en fournir des copies, dont le prix serait fixé par un arrêté du conseil. O. Je suppose pas que l'on exigera un prix élevé.

M. BLAKE : Si l'on doit donner des copies de programmes à ceux qui n'ont pas réussi dans leur examen, le but de ceux qui demanderont ces programmes sera sans doute de les scruter et d'en appeler au public sur le mérite des réponses. J'ai fait tout ce que j'ai pu, mais sans succès, pour assurer un mode d'examen plus satisfaisant que celui que propose l'honorable monsieur. Ceux qui ont de l'expérience en fait d'examens savent qu'il se fait souvent des plaintes déraisonnables, et si l'on veut que les candidats malheureux aient le droit de se faire remettre leurs réponses, je crains que l'honorable monsieur ne se crée beaucoup de difficultés.

M. CHAPLEAU : Je ne crois pas qu'il doive y avoir aucune difficulté ou aucun danger. L'affaire est toute naturelle, et je suis surpris que l'honorable monsieur y objecte. Ces candidats ont le droit d'obtenir une copie de leurs réponses, et on ne devrait pas leur refuser cela lorsqu'ils le demandent.

M. MULOCK : Je ne crois pas que ce soit une question de droit. Je ne sais pas que la chose se pratique dans aucune institution où les jeunes gens subissent des examens. Je crois que le secrétaire d'Etat s'apercevra que s'il accepte cet amendement il va créer beaucoup d'embarras au bureau. Le seul but que puisse avoir un candidat malheureux en obtenant une copie de ses réponses, doit être de pouvoir se porter juge du verdict des examinateurs. Ce n'est pas là un état de choses qu'il soit désirable d'établir. Le verdict des examinateurs est final. Ces candidats en appelleront aux examinateurs, ou essaieront d'en appeler à quelque corps plus élevé, et il se peut que le gouvernement soit